

Aide au fonctionnement des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion

Mise à jour : Il y a 10 ans

Nature et objectif de l'aide

- Lutte contre la précarité.
- Aide et soutien à l'insertion des publics relevant des minima sociaux.

Bénéficiaires

Associations

Critères utilisés dans le cadre de l'examen de la demande (qualitatifs et quantitatifs)

- Financement d'actions et de projets.
- L'action subventionnable doit être en adéquation avec la politique départementale, le Pacte Territorial d'Insertion et d'Inclusion Sociale et le Programme Départemental d'Insertion et d'Inclusion Sociale.

Taux d'intervention Cumul Modalités d'attribution et de versement

Subventions individualisées par la Commission Permanente du Conseil Général au vu de l'intérêt des activités proposées.

Pièces à fournir au dépôt du dossier

- Note explicative du projet,
- Projet d'activité envisagé sur l'exercice en cours,
- Décision de l'organe délibérant autorisant l'action,
- Plan de financement,
- Budget prévisionnel équilibré et détaillé de l'exercice en cours,
- Rapport d'activités de l'exercice précédent de l'action,
- Bilan et compte de résultat de l'exercice clos,
- Relevé d'Identité Bancaire,
- Numéro de Siret.

Direction de référence

Direction de l'Action Sociale et de l'Insertion.